L'ABEILLE,

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 FEVRIER 1837.

ESPRIT DES JOURNAUX MEXICAINS.

A une époque comme celle-ci, où toute l'attention du peuple américain est portée sur la question du Mexique, où chacun se demande quel sera le sort de cette république et quel peut être le résultat probable de la lutte engagée entre les divers partis qui divisent le pays, il serait assez convenable de faire part à nos lecteurs des opinions de la presse de Mexico à ce sujet.

On compte dans ce moment trois partis fortement prononcés au Mexique: celui du ministère, à la tête duquel marche Tornel. Le parti monacal dont Alaman est le chef, et celui du fédéralisme ou des démocrates. Ce dernier semblerait être le moins fort des trois, parce qu'il ne se présente aucun grand caractère politique pour le faire mouvoir; cependant, nous avons des raisons assez majeures de croire qu'il est très répandu, sur tous les points, et que tôt ou tard il aura le dessus.

Le *Diario del Gobierno*, organe du parti Tornel, en est revenu tout-à-coup à sa ancienne routine politique; c'est-à-dire, il a arboré l'étendard Santanien. Tant que le héros de Tampico était captif au Texas, tant que l'on pouvait douter de son retour, ce journal naviguait entre deux eaux, et semblait disposé à saluer de ses courbettes accoutumées l'homme du jour, ou du moins celui qui aurait l'air de réunir les suffrages du gouvernement. Aussi l'avons nous vu prodiguer les adulations les plus outrées à l'arrivée du guerrier (*) qui venait de traverser l'Océan, à l'appel de sa patrie, et tirer de son fourreau la *vaillante épée* avec laquelle il comptait assurer la gloire et la tranquillité de la république. Mais, dès que la nouvelle est parvenue à Mexico, que Santa-Anna était en liberté et qu'il se disposait à revenir dans la capitale, le Diario a mis de côté l'homme qu'il venait de fêter et choyer; tout son encens est pour l'illustre prisonnier de Velasco: "Si un revers a éclipsé pour un moment l'étoile du héros, après que le nuage aura disparu des cieux, l'astre paraîtra plus brillant que jamais. L'antique gloire du vainqueur de Tampico ne saurait être altérée par un événement aussi trivial que celui de San Jacinto. Tant d'autres grands capitaines ont éprouvé un sort pareil sans que leur réputation militaire en ait eu à souffrir."

Le Diario ne cesse de déclamer contre la Lista de Votantes, organe du parti prêtre, et contre le Cosmopolita, journal ultra républicain: l'un et l'autre sont opposés à Santa-Anna; et en réponse à un article du premier de ces deux journaux, dans lequel on met en doute l'éligibilité de Santa-Anna à une nouvelle présidence, le Diario dit que les suggestions des éditeurs peuvent donner lieu à un incendie général.

La Lista, comme nous l'avons dit plus haut, doute fortement que Santa-Anna puisse être renommé président du Mexique. Voici sur quoi je base l'opinion de ce journal à ce sujet.

Santa-Anna fut élu président sous le régime de la constitution de 1824, et comme il a prêté le serment de servir à toutes les dispositions de cette charte, sa réélection est impossible d'après le voeu de l'article 77, qui dit que nul président ne peut être renommé à l'expiration de son terme de service. On pourra répondre à cela, dit la Lista, que la constitution fédérale ayant été abolie, ses provisions ne sont plus en force; mais elle répond à cela que cette remarque est inapplicable aux compromis passés conformément au voeu de l'ancien régime, et d'autant plus encore, que la nation ne s'est départie de la charte de 1824, qu'à la condition qu'elle servirait de base à celle d'à présent. Mais, à supposer qu'il n'en soit pas ainsi, laquelle des deux constitutions autoriserait la réélection de Santa-Anna? Ni l'une, ni l'autre. L'article 77 de la première défend impérativement la chose, et la charte de 1837 en parlant de réélection n'a en vue que ce qui regarde les élections antérieures, laissant ainsi la chose et comme la présidence actuelle n'est pas l'oeuvre de la nouvelle constitution, on doit en inférer qu'il faut que huit années s'écoulent avant qu'une réélection ne s'exécute puisse s'effectuer.

La Lista cite d'ailleurs plusieurs autres exemples de Santa-Anna de la candidature. L'influence qu'exerce sur le cabinet et le congrès de Mexico lui assureraient sa nomination, et le gouvernement se mettrait sur les rangs, ce serait l'équivalent à un voeu que Santa-Anna se donnerait lui-même; ce qui est contraire à l'esprit des institutions républicaines. Tous ces arguments de ce journal nous paraissent solides: nous ne prendrons pas sur nous de les réfuter ou non; nous ne dirons que fait d'ailleurs fort peu de succès; on peut en déduire comme conséquence qu'il existe à Mexico une forte opposition contre la réélection de Santa-Anna.

La Lista ne s'en est pas tenu à ce rôle d'opposition; elle a aussi arboré ses couleurs politiques; elle a ses candidats: c'est Bustamente qu'elle peut élever à la présidence. Bustamente qu'une série de nobles actions et une conduite notée par le bonheur de sa nation recommandent au suffrage de tous les citoyens de la république. Bustamente, qui fit respecter l'empire de la constitution et des lois en 1829; qui observa religieusement ses serments, qui abattit l'hydre de la discorde, rétablit l'abondance dans le trésor public, et donna plus de force au crédit de la nation à l'étranger; c'est grâce à Bustamente, enfin, que le peuple fut délivré du droit de Gabelles et d'autres impositions onéreuses. Les bustamentes furent toujours partisans de la guerre mexicaine et non de cette dominante dans laquelle elle se trouvait, lasse de ses postures d'agonie.

Après le nom de Anastasio Bustamente, viennent ceux des autres candidats de la Lista: Nicolas Bravo, Juan Bautista Gasca, Francisco Manuel Sanchez de Tagle, Jose Maria Michelena et Juan Nepomucena Gomez y Navarrete pour le ministère, MM. Jose Maria Bocanegra, au département de l'intérieur, Juan de Dios Cañedo, aux affaires étrangères, Lucas Alaman, aux finances, Jose Moran, au département de la guerre et de la marine. Pour juges-présidents de la cour martiale, MM. Guadalupe Victoria, Jose Joaquin Herrera, Anastasio Ronceo, Ramon Rayon, Codallos, Francisco Vital Fernandez et Jean Jose Mason.

Le Cosmopolita ne veut ni de Santa-Anna, ni de Bustamente, ni du gouvernement actuel quelqu'en soit d'ailleurs le chef. Il veut le fédéralisme dans toute sa pureté. Le ministère, surtout, est celui de tous les corps politiques contre lequel il lance l'anathème, c'est selon que la nation doit tous ses malheurs. Les fonds publics sont dilapidés, et ce est un chose entre quelques mains encore des nécessités de ce sort plus que des serfs de l'aristocratie et des vils esclaves de Tornel et compagnie.

(*) Bustamente

SUR LES LOIS CONTRE LES INTERETS DES FEMMES.—No. 2.

En émettant, hier, quelques observations sur l'inopportunité des mesures proposées contre les droits des femmes, dans un écrit social où notre sexe s'est réservé la toute-puissance, nous avons rapidement exposé les motifs qui devaient militer en faveur du faible. Nous nous sommes efforcés de faire ressortir à quel point la femme participait, la plupart du temps au progrès du ménage, et combien en conséquence il était juste qu'elle partageât les résultats de ses soins, et de ses sacrifices. Heureux si nous avons pu fixer l'attention sur un sujet qui intéresse à la fois l'équité, la reconnaissance, et nous oserons dire, la probité de notre sexe.

En effet, attaquer les droits des femmes, et les réduire dans la famille, à la nullité à laquelle la loi les condamne dans l'ordre politique; c'est, à la fois, remonter au cours du siècle dont la tendance est d'améliorer, autant que le comportent les moeurs, l'état social de la femme; c'est enfin se rejeter dans l'arbitraire des lois surannées de l'Angleterre. Le sort des femmes, aujourd'hui tel qu'il est dans nos moeurs, est loin de répondre aux voeux du véritable publiciste; mais, attendu par les propositions, on ne sait à quel propos, à notre législature, il devient tellement précaire qu'il n'est mère ou amante qui ne tremble pour le sort de sa fille.

Au dix-neuvième siècle, et dans le sein d'une législature éclairée, on a proposé de mettre le bien des femmes à la disposition du mari, en faisant abstraction de cette sage clause de consentement de sa femme! Outre la cruauté de cette disposition, il est impossible de n'en pas apercevoir tout le danger. Trop souvent en butte aux chances des spéculations, et plus souvent encore aux ravages des passions, beaucoup d'hommes de nos contrées jettent au hazard leur vie aventureuse. Actifs et laborieux, pour la plupart, ils font leur fortune, et pour peu qu'ils soient ce que l'on nomme en chemin, ils rencontrent des établissements plus ou moins avantageux; et quelque mariage vient servir de dernier degré aux assises d'une fortune à venir. Le bien de la femme apporté par la femme, laisse le champ libre au mari; s'il prospère, c'est au mieux; et souvent nos familles, la compagne de ses travaux en partage le reste, auquel il lui faudra désormais renoncer. C'est jusqu'à gagner! Mais le bien, l'avoir plus ou moins considérable que la femme a reçu de ses parens, ce fruit des soins paternels qui garant sont l'existence de la famille, qui assurera du pain aux enfans en cas de revers, et au mari souvent des ressources capables de l'aider à se créer une existence; ce bien, va devenir la proie des époux! D'un mot, il réduira à la mendicité la femme qui était dans l'aisance, et la perte famille dont celle-ci avait la sûreté maternelle assurant l'avenir.

Dans un pays où les existences sont en partie problématiques, puisqu'elles sont le résultat d'entreprises souvent hazardeuses, dans un pays où les passions jettent souvent hors de la bonne voie des individus jusque estimables où l'attrait du luxe et du jeu n'est souvent point l'appât le plus dangereux, une loi va livrer à l'arbitraire d'un mari en délire, la disposition des biens de sa femme. Mais, qui est donc la femme aux yeux du législateur qui enfante de si tristes élucubrations? N'est-ce plus cette moitié de soi-même accordée à l'homme par la Nature? N'est-elle plus celle que l'homme aurait dû protéger de tout le pouvoir des lois, contre les passions ou les vices de l'homme corrompu? Pour peu que l'on veuille réfléchir sur cette matière, on verra combien de ces faibles les barrières posées contre la puissance maritale; et combien de femmes, cédant à leur amour, à la crainte de déplaire à leur maître; osons le dire, à la terreur des emportemens; combien de mères infortunées n'ont pas pleuré sur la faiblesse qu'elles avait portées à l'abandon de leurs droits. Mais, désormais, si cette loi des temps éloignés de l'Angleterre passe, plus de gêne! Le dissipateur, le débauché, le joueur, n'auront plus qu'à vouloir; et la femme n'à dévorer ses larmes!

La Louisiane, rétrograde dans sa législation, quand de toute part le progrès la porte en avant, aura la douleur de se voir compromise aux regards du monde civilisé [illegible]

plus de savoir si les deux sexes doivent être, en droit, sur le pied d'une égalité parfaite; mais seulement de déterminer comment cette égalité peut s'établir, sans nuire aux devoirs que la nature et la morale imposent à la femme. On objecterait en vain, pour éloigner les femmes de toute participation à l'administration de la société, le défaut de capacité! Assez d'exemples ont prouvé qu'au besoin, elles n'étaient en rien inférieures aux hommes. C'est donc dans les rapports de la maternité, et dans un ordre de la famille, qu'il est désirable que la femme concentre ses facultés. Son lot serait, ainsi beau, si, notre éducation, nos lois, ne tendaient sans cesse à imposer par la force, quand la raison seule devrait fixer les limites du pouvoir de l'une part, et de l'obéissance de l'autre. Néanmoins, dans l'état actuel des choses, la communauté de biens, et la nécessité où l'homme se trouvait, de voir intervenir sa femme dans tout contrat qui en concernait l'aliénation, la portait à la considérer comme un membre nécessaire composant de la famille; mais, à l'avenir, quel sort est réservé à la femme? Esclave de la volonté conjugale, ses larmes et ses soupirs se perdront dans la solitude; elle verra dissiper le bien de ses pères, l'avenir de ses enfans, sans qu'il lui soit permis d'élever la voix; et l'incurie de l'époux, des passions plus ou moins impérieuses, viendront réduire à rien les espérances les mieux fondées. Nous en appelons au bon sens public, et plus particulièrement encore aux bonnes intentions de notre législature; bien convaincus que le concours de toutes les parties du pouvoir ne sera pas accordé à des lois opprimant pour une moitié de la société à laquelle sont dus, à défaut de pouvoir, et de concours à la confection de nos codes; toute la protection, tous les égards et toutes les garanties possibles de bonheur intérieur! Admettez l'exclusion des femmes des droits de la communauté; admettez cette inégalité choquante dans l'héritage des produits acquis en commun; admettez ensuite le droit du mari de disposer du bien de sa femme; et dites nous si la femme turque, si la femme chinoise, ne seront pas mieux partagées, ou plutôt, avouez que vous voulez réduire la vôtre à l'état de la femme des tribus indiennes des déserts américains? Non il n'en sera pas ainsi, et la Louisiane n'aura pas à rougir d'avoir fait rétrograder les idées; et d'avoir réduit au plus misérable sort, cette partie de l'espèce humaine sur laquelle nous ne devons exercer d'autre empire que celui qu'indique la nature des attributions de chaque sexe. Aux hommes, les armes, la protection, la législation; à elles, la famille, l'intérieur, l'administration; si non égale, du moins raisonnable des biens. Arrière toute prétention au despotisme, à l'abus de la force! égaux devant la loi! c'est le cri général de ralliement du monde civilisé!

Nouvelles plus récentes d'un jour d'Angleterre

La *malle expresse* que nous avons reçue hier nous apprend l'arrivée à Boston du navire New-Jersey parti de Liverpool le 25 décembre. Les nouvelles apportées par ce bâtiment quoique d'un jour plus récentes sont les mêmes que celles que nous a fournies le Pensylvania. *Banqueroute considérable d'une Banque de Manchester, (Angleterre.)*

Un monsieur de cette ville dit le Boston Transcript du 27 janvier, vient de nous communiquer une lettre de son correspondant à Manchester, (Angleterre) datée du 24 décembre, dans laquelle il nous a été permis d'extraire [illegible] suivant: "L'une des banques les plus [illegible] d'Angleterre, ayant sa branche principale [illegible] ses paiemens. [illegible] livres sterlings, [illegible] se trouvera demain [illegible] l'on apprendra que la mot [illegible] Le grand incendie de [illegible] à cette catastrophe."

HAVANE.

Par un arrivage d'hier, nous avons reçu nos liasses de journaux de la Havane jusqu'au 28 jan. inclusive ment, nous n'y avons trouvé aucun item qui fut d'une importance remarquable.

Les dates de l'Imparcial de Cuba vont jusqu'au 10 du même mois. La première section de l'armée d'opération contre Santiago, cantonnée depuis quelque temps dans cette ville, s'était embarquée la veille, pour la Havane, sur les mêmes bâtimens dans lesquels elle était partie. La tranquillité la plus parfaite regnait dans les provinces Orientales.

Il y a eu un grand dîner donné à la Tourlad de Cuba aux officiers commandant la division, avant leur départ. L'allégresse la plus vive présidait à ce festin, et chacun se félicitait du résultat de l'expédition contre Santiago. On voyait dans cet événement la garantie du bonheur de l'île.

Le paquebot de Cadix, Correo No. 4, est arrivé à la Havane le 28 de janvier, en 54 jours de traversée; les dates qu'il a rapportées de Madrid n'allaient que jusqu'au 25 novembre; elles sont par conséquent de 21 jours moins récentes que celles que nous avons reçues par la voie d'Angleterre et de France.

Nous n'avons remarqué aucun changement matériel dans les prix courans du 28.

SENAT DE LA LOUISIANE
Présidence de M. C Derbigny.

SEANCE du 6 février 1837.

M. Scott donne avis qu'il introduira bientôt un bill pour rembourser aux officiers de la compagnie des chasseurs de Baton Rouge une certaine somme d'argent avancée par eux.

M. Winn, *au nom du comité des réclamations auquel avait été renvoyée la pétition de Brigit Grant*, rapporte un bill pour venir au secours de la pétitionnaire.

M. Hoa donne avis qu'il présentera incessamment un bill pour augmenter le nombre des juges de la Cour Suprême.

Conformément à l'avis qu'il en a préalablement donné, M. Bossier introduit un bill pour amender l'acte qui autorise A. D. Guénon et Joséphine Bozonnet son épouse à adopter certain enfant.

A la demande de M. Johnson, le sénat se dispense de ses règles et procède à la seconde lecture d'un bill autorisant le gouverneur à acheter certaines armes pour l'usage de l'Etat et pour d'autres objets.

M. Johnson dit que ce bill est depuis neuf jours devant le sénat, et qu'il est urgent de l'adopter dans le plus bref délai possible pour fournir au gouverneur l'occasion de transmettre des instructions à ce sujet à l'adjudant général Smith, qui se trouve momentanément dans les villes du Nord.

A la demande du même membre, le bill subit sa troisième lecture, par le titre, et passe.

M. Winn demande que le sénat prenne en considération le bill qui incorpore le collège de Springfield, dans la paroisse des Rapides—adopté.

Ce bill avant subi sa deuxième lecture, sur motion de M. Winn la 3e lecture en est faite par le titre seulement et le bill passe.

A la demande de M. Hoa, le sénat se dispense de ses règles et prend en considération le bill qui amende l'acte d'incorporation de la congrégation de l'église catholique de St. Louis, de la Nouvelle Orléans. Ce bill subit ses deux dernières lectures et passe par son titre.

DEUXIEMES LECTURES.

Bill pour amender les lois concernant le mode de session des cours de district dans certaines paroisses de l'Etat.

A la demande de M. Labauve, le sénat procède à la troisième lecture de ce bill, par le titre seulement.

M. Armant en demande la reconsidération pour la séance suivante. L'honorable membre allègue pour raisons qu'il a l'intention d'y apporter quelques amendemens relatifs à d'autres paroisses—Adopté.

Bill pour créer des places additionnelles de notaires et d'encanteur dans la paroisse de Catahoula.

M. Scott présente un amendement au bill pour qu'il soit créé une place additionnelle de notaire dans la paroisse d'Est Baton Rouge.

M. Penn fait observer que ce bill n'est pas rédigé d'une manière convenable. D'après une des sections les notaires seront tenus d'envoyer les minutes de leurs actes au greffe de la Cour de Paroisse. Si l'on enlève à ces officiers leurs archives, leur place sera presque illusoire, car quel ne leur restera rien. Il vaudrait mieux modifier le bill de manière à obliger les notaires à envoyer au juge ou au greffier du contrôleur de chaque tous et au conservateur des hypothèques des copies certifiées des originaux de leurs actes.

M. Winn dit qu'il a rédigé sur le sujet en question et qu'il en est venu à cette conclusion: que les archives seraient plus en sûreté une fois déposées au bureau du juge de la cour de paroisse qu'entre les mains des notaires, par la raison que l'édifice des maisons de cour est toujours construit à l'épreuve du feu. Le bill est d'ailleurs purement local et devrait en cela ne donner lieu à aucun débat.

M. Hoa avoue que le bill est d'une nature locale mais que cela ne devrait pas être une raison suffisante pour ne pas maintenir un système uniforme de jurisprudence dans les diverses paroisses de l'Etat. Partout les notaires sont les dépositaires et gardiens de leurs archives et cette disposition de nos lois paraît être indispensable à l'expédition des affaires judiciaires. S'agissant dont s'est servi le membre des Rapides pour prédire le cas de la destruction par le feu des archives du notaire, les copies certifiées qu'il auront enregistrées aux [illegible] devant la loi avant de force que les minutes elles-mêmes; en ayant donc soin d'envoyer une de ces copies à l'enregistrement il ne résulterait aucun danger alors même que le greffe viendrait à brûler.

M. Winn répond qu'il n'a pas de grandes objections à faire à cet amendement. Il fera observer seulement à son collègue d'Orléans que la législature a passé l'année dernière un bill qui crée une place additionnelle de notaire dans la paroisse des Rapides, et que la section que l'on discute maintenant a été copiée textuellement d'une des clauses de ce bill. Il voudrait néanmoins voir arranger les choses de telle sorte qu'il n'en résultât aucune charge onéreuse pour ses constituans; et sous ce point de vue, il demandera si les copies certifiées qui devront être envoyées à l'enregistrement seront payées par les parties, ou bien si elles devront être délivrées gratuitement par le notaire? S'il devait en résulter un surcroît de frais, il aimerait mieux que le bill fut envoyé de préférence au bureau du juge.

M. Hoa dit qu'il n'a à faire valoir une autre objection contre le passage de la section. Il est arrivé qu'un notaire de la Nouvelle Orléans est mort et qu'en sa place a été nommé à un autre. Plusieurs billets avaient été signés par lui *ne varietur*, et conformément aux lois en vigueur, la main levée des hypothèques n'avaient sur présentation des billets au notaire, qui délivre un certificat pour la radiation. Les billets signés par le notaire défunt furent présentés à son successeur, et celui-ci refusa de signer le certificat en question, parce que ce n'était pas lui qui avait passé l'acte. Il a donc fallu en venir à un acte de main levée en due forme. L'honorable sénateur d'Orléans cherche à démontrer que les mêmes difficultés pourraient avoir lieu si les minutes des notaires dont il est question dans le bill actuel sont envoyées au bureau du juge pour y être enregistrées. Le juge pourrait se refuser de délivrer les certificats pour la radiation des hypothèques en alléguant qu'il n'a pas dressé l'acte en vertu duquel les billets hypothécaires ont été émis. D'après cette raison, il pense qu'il conviendrait mieux que les notaires restassent les dépositaires de leurs propres archives.

M. Brownson ayant fait observer au sénateur d'Orléans que le bureau du juge est dans le local de la maison de cour et que très souvent quand une affaire est appelée pour être plaidée il arrive que l'on a besoin à l'instant même d'une copie de tel acte; on trouve de suite l'original et cela abrège les procédures; tandis que s'il fallait envoyer chercher la copie au greffe du notaire qui souvent est éloigné de 20 ou 25 milles de la cour il en résulterait des longueurs préjudiciables aux intérêts des citoyens et à la prompte expédition des affaires.

M. Hoa ayant consenti à retirer ses objections, le bill fut adopté.

Chemin de fer de la N. Orléans et de Nashville.

L'ordre spécial du jour appelle le sénat à prendre en considération le bill qui autorise l'Etat à souscrire pour trois millions au capital de la compagnie du chemin de fer de la nouvelle Orléans et de Nashville.

M. Penn dit qu'une motion a été faite de rejeter la première section de ce bill, il croit qu'il n'est pas un membre du sénat qui ne désire sincèrement le succès de la compagnie. Mais, s'étant aperçu qu'il existait une sorte d'opposition contre l'adoption du bill tel qu'il est maintenant rédigé, il pense qu'il y a une marche à suivre pour concilier toutes les opinions et remplir le but qu'on s'est proposé d'atteindre: pour écarter toutes les entraves il demandera donc à substituer un autre bill au bill actuel, et afin de laisser à ses collègues le temps de réfléchir sur le contenu de ce substitut, il proposera que le sujet reste déposé sur le bureau jusqu'au jour suivant, et que le nouveau bill soit mis à l'ordre spécial du jour pour cette séance.

M. Win fait observer que c'est une question très importante et qu'il conviendrait de faire imprimer le bill pour que chaque membre fut en état de se former une opinion raisonnée lorsqu'arrivera l'époque de la discussion. Il demandera donc l'impression du bill.

M. Penn ne voit pas la nécessité de cette mesure. Le bill ne contient qu'une seule disposition: il s'agit tout simplement de savoir si la législature autorisera l'Etat à accorder sous de bonnes garanties, un prêt de $1,000,000 à la compagnie du chemin de fer de Nashville. Par le premier bill, c'était une souscription que l'on demandait d'abord; maintenant il n'est question que d'un emprunt. La chose est facile à décider et les sécurités sont suffisantes.

M. Brownson dit qu'il désirait également l'impression du bill. Si comme l'a fait observer son collègue de St. Tammany (M. Penn) le bill ne contient qu'une seule proposition, celle d'un emprunt à obtenir, la question serait aisée à résoudre; mais il convient de savoir si les garanties offertes à l'Etat pour un semblable emprunt sont suffisantes; sous ce point de vue le sujet lui paraît d'une assez grande importance pour que chacun ait le loisir de se former une opinion. Il est en donc pour que le bill soit imprimé.

M. Penn reconnaît alors un de ses collègues des Rapides et des Attakapas; mais il propose comme amendement que le bill soit mis à l'ordre spécial du jour pour jeudi prochain, et que le traducteur du sénat soit requis d'en faire la traduction de préférence à celle de tout autre bill qu'il aurait entre ses mains, adopté.

CONTINUATION DES SECONDES LECTURES.

Résolution du comité réuni des deux chambres, auquel avait été référé cette partie du message du gouverneur qui a trait à la question de l'abolitionisme.

Par la première section, la législature approuve les vues du gouverneur à ce sujet.

La seconde section approuve les résolutions adoptées par les législatures du Kentucky, de la Virginie, de la Caroline du Sud, de la Géorgie &c.

La troisième section convoque une convention des Etats où règne l'esclavage, pour telle époque qu'il leur conviendra de désigner.

Par la quatrième section, il est statué que l'objet de la convention sera de prendre telles mesures qui seront jugées nécessaires pour obtenir amiablement et paisiblement, s'il est possible, ou par la force, si le cas l'exige, le maintien des droits de ces divers Etats, qui ne sont que trop compromis par les tentatives hardies des abolitionistes.

Par la dernière section, le gouverneur est invité à transmettre immédiatement à l'exécutif des Etats ci-dessus nommés, une copie des dites résolutions et à en recommander la prompte adoption.

"Résolution nommant un comité réuni des deux chambres pour s'enquérir s'il est nécessaire de créer une bibliothèque d'Etat."

"Résolution requérant l'ingénieur civil de l'Etat d'avoir à faire un relevé de certaines terres situées entre le bayou Vermillon et Têche, et d'autres travaux relatifs à l'amélioration de la navigation de ces deux rivières."

"Bill supplémentaire à l'acte qui détermine les limites de la paroisse de la Pointe-Coupée, et pour d'autres objets."

Après cela, le sénat s'est ajourné au lendemain, à 10 heures du matin.

HAVRE, 17 Décembre.

Après le rapport du maréchal Clausel, il reste peu de chose à recueillir dans les correspondances de Bone que publient ce matin les journaux, excepté toutefois sur un point que nous n'avions fait qu'indiquer et que le maréchal passe sous silence. Nous voulons parler de la conduite d'un officier général, dont le nom est dans toutes les bouches et qui avait été tiré du commandement d'une subdivision militaire dans le Nord de la France pour être mis à la tête d'une brigade. Nous citons textuellement le *National*:

"Ce général, homme du monde et non de guerre, s'épouvante à la vue de cette guerre d'extermination. Le matin, quittant la tête de sa brigade, et s'en vint à l'ambulance, criant que l'arrière était massacrée, qu'Achmet arrivait avec ses troupes, qu'il fallait retourner, désavouant qu'on voulait l'entendre que le maréchal était incapable. En un instant le désordre se met dans la brigade chargée d'escorter le convoi, composé de 50 prolonges, je ne sais combien de mulets, de chevaux; le tout portant 7000 rations, et l'ambulance, encombrée de blessés et de malades.

"Les Arabes fondent sur le convoi, égorgent sans pitié, pillent les voitures et privent ainsi l'armée de sa dernière ressource. Ceci se passait le 22 au soir, à quatre heures.

"Après le départ du maréchal, le général se jeta à ses pieds, se rappelant de ne pas le mettre à l'ordre du jour et de lui donner les moyens d'aller se faire tuer en face l'ennemi. Monsieur, lui dit le maréchal, vous avez [illegible] dans un salon, votre place y est [illegible] Vous serez déshonoré à la face de l'armée dans l'ordre du jour de demain. Retirez vous! Le colonel Boyer lui dit: "A votre place, je me brûlerais la cervelle." Ce [illegible] courage, a dit [illegible] M. [illegible] sept mois auprès du maréchal. "A votre [illegible] Je suis heureux [illegible] dans cette lutte contre les [illegible]"

LEGISLATURE D'ETAT.
TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.
JOURNAL DU SENAT.

Jeudi 2 février 1837.

Le sénat s'est assemblé, conformément à l'ajournement.

Membres présents

Messrs. Chs. Derbigny, président, Armant, Bossier, Briscoe, Garcia, Hoa, Johnson, Labauve, Penn, Porche, Tête et Winn.

Le président a nommé, au comité pour visiter l'asile des orphelins, Messrs. Bossier, Dupré et Johnson.

Les messages suivants ont été portés à la chambre:

"Acte pour amender un acte intitulé acte pour confirmer les titres des acquéreurs de terres aux ventes judiciaires."

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin de Mandeville à la rivière aux Perles."

"Résolution pour définir les devoirs des juges de la cour suprême."

"Résolution relative à un relevé géologique de l'Etat."

"Résolution relative à la distribution de l'excédant du revenu public."

"Résolution nommant un comité pour visiter l'asyle des orphelins."

M. Labauve a donné avis qu'il présentera un bill pour incorporer l'église catholique et romaine de St. Gabriel, dans la paroisse d'Iberville.

M. Johnson a donné avis qu'il présenterait une résolution nommant un comité réuni pour s'enquérir de l'état des finances et des ressources actuelles de la Louisiane.

Le président a soumis au sénat un exposé des affaires de la compagnie du canal Barataria et Lafourche, qui lui avait été transmis à cet effet.

Le président a soumis au sénat une lettre de M. Smyth, transmettant cinquante copies de son ouvrage sur l'esclavage, mises à la disposition du sénat.

PREMIERE LECTURE.

M. Hoa, avec permission, a présenté une résolution nommant un comité conjoint pour visiter les collèges y désignés, et a demandé que la dite résolution soit substituée aux résolutions nommant des comités pour visiter le collège de Jefferson et celui de la Louisiane, lesquels avaient été déposés sur le bureau auparavant.

Sur motion de M. Johnson un permis d'absence a été accordé à M. Scott.

ORDRE SPECIAL DU JOUR.

"Acte relatif à l'éligibilité des juges aux emplois publics."

Sur motion de M. Winn, après débats, le bill a été rejeté.

Sur motion le rejet du dit bill a été reconsidéré, et après avoir été amendé a été fixé à l'ordre spécial du jour, pour demain.

Sur motion le sénat s'est occupé à huis clos d'affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

Sur motion le sénat s'est ajourné à demain à 10 heures du matin.

VENDREDI, 3 février 1737.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: messieurs Chs. Derbigny, président, Armant, Bossier, Briscoe, Garcia, Hoa, Johnson, Lewis, Labauve, Penn, Scott, Tête et Winn.

Les messages suivans ont été apportés de la chambre:

Résolution nommant un comité réuni pour examiner l'état actuel de l'Hôpital de la Charité.

"Acte pour déterminer les limites entre les paroisses de la Pointe Coupée et Ouest Baton Rouge, et les paroisses de Ste Marie et de l'Assomption."

"Résolution requérant l'ingénieur civil de relever et établir une route dans les paroisses d'Iberville et d'Ascension, entre certains points y mentionnés."

Mr. Garcia, président du comité nommé de la part du sénat, pour examiner les affaires de la Banque des Citoyens, a présenté un rapport qui a été envoyé à l'impression.

M. Armand a présenté la pétition de Bridgit Grant; laquelle a été référée au comité des réclamations.

M. Bossier a donné avis qu'il présentera un acte autorisant Devilliers Guenon et Joséphine Bozonier, de la paroisse d'Orléans, à adopter une jeune orpheline nommée Hélène, et à lui donner leur nom.

M. Labauve, avec permission, a présenté une résolution réunie acceptant une invitation des membres du barreau de la Nouvelle Orléans, pour assister à l'église Presbytérienne, aux discours de Mr. Mazureau et de l'honorable juge Watts, sur la vie et les qualités de l'hon. George Mathews, juge défunt de la Cour Suprême. La même résolution sollicitant aussi un comité réuni pour y inviter le gouverneur. Le président a nommé de la part du sénat, messieurs Labauve et Armant.

Le secrétaire a porté la dite résolution à la chambre pour en recevoir le concours.

2me. LECTURES.

"Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de Clinton et de Port Hudson," amendé et passé.

"Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurances maritimes et contre les incendies de Natchitoches," passé.

"Résolution requérant nos sénateurs au Congrès, et invitant nos représentans à faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement général certaine concession de terre à l'effet y mentionné;" amendée et passée.

"Résolution accordant un permis d'absence aux personnes y nommées;" passée.

"Résolution invitant le Bureau des travaux publics à faire un relevé de certains bayous et des rivières y nommées;" passée.

"Résolution requérant l'ingénieur d'Etat à faire le relevé y mentionné;" passé.

Sur motion, le sénat a pris en considération le bill incorporant la Compagnie du chemin de Mandeville à la rivière aux Perles, rapporté de la chambre, avec son refus de concourir à certains amendemens faits par le sénat au dit bill, et proposant d'autres amendemens.

M. Hoa a demandé que le sénat donnât son concours au susdit bill tel qu'il avait été rapporté de la chambre.

M. Penn a demandé comme amendement que la considération du dit bill fût renvoyée à lundi prochain. L'appel nominal demandé sur cette motion a rejeté l'amendement. La question primitive ayant été rétablie a été soutenue.

M. Briscoe a fait motion pour ajourner jusqu'à lundi prochain; l'appel a donné le résultat suivant:

Messieurs Briscoe, Johnson, Penn, Porche et Scott, en tout cinq pour la négative.

Messieurs Armant, Bossier, Dupré, Ducros, Garcia, Hoa, Tête et Winn, en tout [illegible] pour l'affirmative.

En conséquence la motion pour [illegible] a été rejetée.

La question a été posée [illegible] par la chambre de l'amendement [illegible] section du susdit bill, exemptant de [illegible] ministres de religion et les personnes [illegible] divins et en revenant.

M. Penn ayant demandé l'appel nominal, le résultat a été comme suit:

Messieurs Armant, Bossier, Ducros, Garcia, Hoa, Labauve, Penn, Porche, Scott et Tête—11 pour l'affirmative.

Messieurs Johnson, Lewis et Winn—3 pour la négative.

M. Briscoe a été exempté de voter sur la question.

Le sénat, en conséquence a donné son concours au rejet de l'amendement.

Le sénat alors, a pris en considération cette clause supprimée de la 11e. section qui est comme suit: "en tout temps raisonnable pendant toute la durée de la charte."

Le sénat a donné son concours à l'amendement de la chambre et ladite clause a été supprimée.

Le sénat a pris en considération le proviso à la 14e section.

Bien entendu que le péage au bac (ferriage) sera payé au double pour les traversées de nuit.

M. Penn ayant demandé l'appel nominal, le résultat a été comme suit:

Messieurs Armant, Bossier, Dupré, Ducros, Garcia, Hoa, Labauve, Porche et Tête pour l'affirmative 9 voix.

Messieurs Briscoe, Johnson, Lewis, Penn, Scott et Winn pour la négative—6 voix. Ledit proviso en conséquence a reçu le concours du sénat.

Sur motion, le sénat s'est occupé à huis clos d'affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes, et sur motion le sénat s'est ajourné à lundi 6 février prochain.

☞ A une assemblée des propriétaires de journaux quotidiens et hebdomadaires de la Nouvelle Orléans tenue hier 6 février, il a été, sur motion, résolu

Que l'assemblée s'ajourne à jeudi prochain 9 du courant, à 5 heures du soir à la salle des comités de l'Arcade, et que les propriétaires des différentes imprimeries de *Jobs* soient invités à y assister.

JOHN GIBSON, Secr.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur une vente de superbes propriétés, toutes situées dans le centre même de la seconde municipalité: les différens journaux de cette ville ont annoncé qu'elles seraient vendues à l'encan par Isaac L. McCoy, demain 8 du courant, à l'Arcade de Banks. Comme ces propriétés sont vendues pour clore un compte de société, les ventes auront lieu sans remise ni réserve. Les positions de ces biens ne pourraient pas être plus favorables, puisqu'ils sont situés dans les rues du Camp, St. Joseph, Julie, Philippe, du Cirque, Front, Nouvelle Levée, Gaionnet et Suzette, et sur la batture dans le voisinage immédiat du lieu où se trouvait autrefois le moulin de Withers. Toutes les parties de ces propriétés présentent des avantages qu'on ne trouverait pas ailleurs puisque, grâce à leur situation, les améliorations qu'on y pourrait introduire rapporteraient un bénéfice permanent et toujours croissant, à tel point que dans peu d'années les propriétaires ne consentiraient plus à s'en défaire. Quoique, dans ce moment, on offre en vente de nombreuses propriétés éloignées, ou situées hors de la ville, on ne trouverait cependant bien peu qui réunissent des conditions aussi avantageuses que celles que nous signalons ici à l'attention du public.

Marié—Hier soir, par le Rév. abbé Moni, Mr. L. A. Lanaux à Mlle. Marie C. Balstat, tous deux de cette ville.

DERNIERES DATES.

Boston	26 janv	Tampico		29 déc
New York	29 janv	Mexico		14 janv
Philadelphie	28 jan	Londres		24 déc
Baltimore	30 janv	Liverpool		25 déc
Washington	29 janv	Paris		20 déc
Charleston	29 janv	Havre		19 déc
Havane	12 janv	Bordeaux		16 déc

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER

1300 balles	Mississipi		12 3/4
254 do	do		12 1/8
144 do	do		12 1/8
45 do	do		12 1/2
37 do	do		16 3/4
60 do	Louisiane,		14
1853			

NEW YORK, 29 Janvier.

Vente d'Actions

150 actions	Banque des Etats Unis		119
50 do	do		118 1/4
200 do	do		119 1/4

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Navire Republic, Collio, Portsmouth, N H — Bailey & Abbott.
Navire Minerva, Marshall, Havre, — L H Gale
Brick Hamlet, Collins, Glasgow, — L H Gale.
Brick Roxbury, Page, New York, — capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Grampus, Annable, des dessous remorquant les navires Lafayette, Bolivar et Gibraltar.
Navire Lafayette, Topman, du Havre.
Navire Gibraltar, Dunbar, de Boston.
Navire Bolivar, Pemberton, du Havre.
Brick Croton, Gerrison, New York.
Bateau à vapeur Bonaventure, Jordan, Bayou Sara.
Bateau à vapeur Mercury, Fallon, Pensa, Natchez.

Compagnie d'Avances de Banque de la Nouvelle Orléans, le 5 février, 1837.

Les personnes suivantes ont été nommées à l'élection des directeurs de cette institution, pour l'année suivante:

Thomas Barrett,	Season Field
Wm. D. Hodge,	S. Hennen Jr.
E. J. Forstall,	L. F. Hermann,
J. H. Caldwell,	P. A. Baron,
J. N. Nevers,	M. Carrière
Wm. L. M. Law,	

Le cautionnement de cette institution, Mr. Thomas Barrett a été nommé pour Président.

7 fev — I. W. HOUSTON, caissier.

[illegible]

— E. J. Forstall, P. J. Tricou, J. A. Merle, L. Greenberg, P. A. Rochefort, B. Marigny.

7 fev

☞ Le bateau Providence ira demain chercher [illegible] — BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville. 7 fev

☞ Le passage à bord du bateau à vapeur Mississippi, nouveau Fulton, pour Natchez, sont très... à bord à 10 heures ... — GRIVOT & PAIGE. 7 fev

THEATRE D'ORLEANS.

Aujourd'hui Mardi,

LA DUCHESSE DE LAVAUBALIECE,

Drame nouveau en 5 actes, suivi de

MADEMOISELLE MARGUERITE,

Vaudeville en un acte.

GRAND BAL PARE.

AUJOURD'HUI Mardi Gras, à la salle de Mr. J. B. Gigaud, au Grand Bal Paré, à la salle du Cirque, entre l'Orléans et Louisa. Cette salle est située ... Prix d'entrée des messieurs, $1. Les dames ... 7 fev

L E SPECTACLE MAELZEL,

de l'Automate trompette, et le Théâtre Mécanique ... l'Automate trompette ... exposés au coin des rues du Camp et Poydras, l'entrée par la rue Poydras. On commence à 7 1-2 heures précises. Prix d'entrée—$1, les enfants, moitié prix.

11 jan

POMPIERS—ATTENTION!

☞ UN bal paré donné aujourd'hui mardi, 7 février, au bénéfice de votre ami, M. J. B. F. Giquel. Vous êtes priés d'être ponctuels au rendez-vous, salle de bal de Giquel, rue Moreau, entre les rues Louisa et Louisa.

Prix d'entrée—$1. — 7 fev

LES conservateurs des taxes du 5me district de la paroisse d'Orléans, compris entre les lignes côté N. E. du [illegible], par le Cercle de Tivoli, et le côté S. O. de la Promenade des Terres au Bassin de la Compagnie du Canal et les Bayous, et le côté S. O. de la Cercle, avisent tous les intéressés qu'il ya des habitations comprenant une partie de la commune, l'on appel au recensement la commune ... le tableau est achevé et sera exposé ... pendant 10 jours à partir de la date du présent, au bureau de Geo. Asbridge, au coin des rues du Camp et Julia.

GEORGE ASBRIDGE, } Assesseurs.
JOHN D. FINK, }
F. D. HENRY, }

Toutes les personnes ayant droit à voter, résidant dans les limites ci-dessus, et qui doutent si elles sont sur le tableau, sont invitées à venir s'en assurer elles-mêmes. — 7 fev

POIVRE & piment—200 sacs de poivre, 150 do de piment à vendre par — R GRONING & Co.

CAFE VERT—200 sacs de café, débarquant du brick Otis à vendre par — R GRONING & Co.

7 fev

BOEUF ET PORC DU MESSE.
50 barils de mess porc
150 do prime do
80 do boeuf à vendre
7 fev — R GRONING & Co.

VIEUX vin de Madère—40 ... à vendre par — PHILLIPS & HART, 38, rue du Camp.
7 fev

VINS de Madère de Sicile—40 barils de Madère récemment reçus et à vendre par — PHILLIPS & HART, 38, rue du Camp.
7 fev

TOILE d'emballage et corde, 500 pièces toile d'emballage du Kentucky, 120 rouleaux corde do do, 175 pièces toile d'emballage coton, en magasin et à vendre par — YORKE, FRERES, 65 rue du camp.
7 fev

RIZ—gros sacs—100 tierçons et 20 demi tierçons, en débarquement de la goélette Emeline, 20 boucauts de gros sacs à vendre par — L. D. E. WOOD, 22 rue Poydras.
7 fev

SEL—250 sacs sel fin et de ... en magasin et à vendre par — OGER & PILLIEUX, 19 rue Toulouse.
7 fev

FARINE—1600 barils de farine 1re qualité en débarquement et à vendre par — G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.
7 fev

SUCRE—100 sacs gros ... débarquement et à vendre par — L S & W WATERS, 31, nouvelle levée.
7 fev

PORC—20,000 livres en débarquement du bateau à vapeur Howard à vendre par — R GRONING & Co.
7 fev

GRAISSE—100 barriques de graisse en débarquement du bateau à vapeur Howard à vendre par — R GRONING & Co.
7 fev

CIGARES—250,000 cigares des marques de Chon à vendre par — R GRONING & Co.
7 fev

TOILES Polonaises—100 pièces de toile Polonaise large de 40 pouces et très forte, très bonne pour l'emballage du tabac, rouleaux de galeries &c. à vendre par — J H MARTENSTEIN, 7 fev encoignure Bienville et Dauphine.

TOILES pour draps de 1ère qualité—10/4 et 12/4 de toile d'Irlande pour draps, belle qualité importée.

AUSSI:

6/4 et 10/4 d'une qualité forte et à un prix moindre, d'excellente fabrique d'Irlande en débarquement du navire Yazoo et à vendre par — ANDREWS & BROTHERS, 19, rue de Chartres.
7 fev

BEURRE DE GOSHEN—160 barillets de beurre de Goshen, en débarquement à vendre par — R. GRONING & Co.
7 fev

TOILE D'EMBALLAGE ET CORDES—300 pièces de toiles d'emballage, et 300 pièces cordes roulées en magasin à vendre par — R. GRONING & Co.
7 fev

AMANDES ET RAISINS—160 paniers d'amandes; 400 boîtes de raisins en magasin à vendre par — R. GRONING & Co.
(7 fev)

CAFE DE RIO—600 sacs de café de Rio au magasin à vendre par — R. GRONING & Co.
7 fev

MARCHANDISES DE MANUFACTURE DOMESTIQUE—Toile à chemises, blanche et bise, largeur 3/4, 7/8, indiennes de fabrique en 3/4, à vendre par — COIT & Co.
7 fev — No 20 rue de la Douane.

DOCTEUR BASTON, accoucheur, rue des Magasins, No. 57, édifice de Façade. Résidence, No. 33, encoignure Bourbon et Douane. Références—Dr. Valentine Mott, Isaac Webster M. D. New-York.—C. A. Luzenberg, M. D. Nile Orléans. — 20 dec—1an

250 boucauts de sucre à vendre par — R. BRUGIER.
6 fev

Par autorité.

ACTE

Pour étendre, prolonger et amender un acte intitulé: "Acte pour incorporer la Société pour venir au secours des orphelins indigens," approuvé le quatre février, mil huit cent vingt cinq.

Sect. 1re. Il est décrété par le Sénat et la chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la Société pour venir au secours des orphelins indigens," approuvé le quatre février mil huit cent vingt cinq, qui doit expirer par sa propre limitation, le quatre février mil huit cent trente sept, est et demeure étendu et prolongé jusqu'à cinquante années, dans toutes ses parties, excepté ceux qui seront amendés par le présent acte.

Sect. 2. Il est de plus décrété &c., Que ladite Société sera ci-après composée de telles personnes qui auront payé au trésorier de ladite société une somme annuelle de dix piastres, et toute personne payant en une fois cinquante piastres, sera membre pour sa vie durante, et toute personne qui aura payé le montant de souscription annuelle dans les dix ans successifs, sera aussi membre de vie durant.

Sect. 3. Il est de plus décrété, &c., Qu'après la première élection après le Directeurs, en vertu du présent acte, personne n'aura le droit de voter pour les directeurs, excepté ceux qui seront membres à vie; bien entendu cependant que toute corporation qui aura souscrit la somme de cent piastres, ou qui est maintenant ou qui pourra être à l'avenir taxée par la Législature pour le bénéfice de la susdite institution, sera considérée comme un des membres, et aura droit à un vote.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que Beverly Chew, John Nicholson, Lucius C. Duncan, James P. Freret, Charles Briggs, Thomas Barrett, George W. Morgan, et Greer B. Duncan, pourront agir comme Directeurs de ladite compagnie jusqu'à ce qu'une élection des directeurs ait lieu en vertu du présent acte, lesquels formeront un quorum pour conduire et administrer les affaires de ladite institution.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Qu'au premier lundi de janvier mil huit cent trente huit, et au même jour de chaque année durant le terme de cette charte, il y aura une assemblée générale des membres de la dite société, en quelque lieu convenable fixé par les directeurs en place, ou par un quorum d'entre eux, avis étant donné au préalable dans deux gazettes publiées dans la Nouvelle Orléans, en français et en anglais, et huit personnes seront élues par scrutin, et par une pluralité de votes comme directeurs pour l'année suivante; Pourvu que si à l'avenir une élection n'a pas lieu, conformément aux dispositions du présent acte, alors les directeurs en place serviront jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, et toute personne qui aura été élue en vertu du présent acte, qui refusera de servir ou qui négligera, de se rendre à quatre assemblées successives de la direction ou si une vacance se faisait soit par une démission ou de la, alors les directeurs en place, ou un quorum pourront remplir ladite vacance.

Art. 6. Il est de plus décrété, &c., Que la puissance paternelle, est par le présent acte concédée aux directeurs sur les personnes pour qui la présente institution est établie, et comme corporation elle continuera de jouir et d'exercer sur les garçons jusqu'à l'âge de majorité ladite puissance paternelle.

Sec. 7. Il est de plus décrété, &c., Que les dits directeurs auront le pouvoir de recevoir dans ladite institution tout garçon indigent qu'il soit orphelin ou non, quand ils croiront que l'humanité l'exigera, et dans ces cas ils auront les mêmes droits sur tels garçons qu'ils auront sur les orphelins.

Sec. 8 Et il est du plus décrété, &c., Que cette charte soit mise en force et vigueur, à partir du jour qu'elle sera été approuvée par le gouverneur.

Signé — ALCEE LABRANCHE, Orateur de la Chambre des Représentans
Signé — C. DERBIGNY, Président du Sénat.

Approuvé le 3 février 1837.
Signé — E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

POUR LOUISVILLE ET CINCINATI—Le nouveau et superbe bateau à vapeur l'INVINCIBLE capitaine Boyce partira positivement pour les ports et dessus aujourd'hui à 10 heures du matin. S'adresser pour le passage à bord ou à — J. HANDES & Co. rue Poydras No. 14
7 fev

POUR SAVANNAH LIGNE DU COMMERCE—La goëlette RICHARD HENRY, capitaine Sturwart fine voilière ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu pour le port ci-dessus pour fret ou passage s'adresser à bord ou à — L. D. C. WOOD, rue de Poydras No 22.
7 fev

POUR LA MOBILE. La goëlette ..., cap. Wilson, ayant une partie de son chargement engagé, aura de suite expédiée pour le port ci-dessus. pour fret ou passage s'adresser à — FORBUSH & HEBBENS, 76, rue de la Commune.
7 fev

POUR LA HAVANE. Le navire de 1ère classe, fin voilier MOZART, cap. A. Welsh, sera expédié de suite pour le port ci-dessus, pour fret ou passage s'adresser à — L MILLAUDON & Co.
7 fev

A FRETER. La goëlette de 1ère classe FORES'T, cap. Bach, de Philadelphia, maintenant de l'autre bord du fleuve est prête à recevoir un chargement. S'adresser à — FORBUSH & STEBBINS, 76, rue de la Commune.
7 fev

A FRETER. La goëlette TEXAS, cap. Gardner, 300 tonneaux, maintenant de l'autre bord du fleuve est prête à recevoir du fret ou son chargement. S'adresser à — FORBUSH & STEBBINS, 76, rue de la Commune
7 fev

POUR SAVANNAH.—La nouvelle et belle goëlette Marion fine voilière ayant les trois quarts de sa cargaison engagé, partira de suite pour le port ci-dessus S'adresser pour le fret ou passage à — L. D. C. WOOD, 22 rue Poydras.
7 fev

POUR MATAGORDA—La goëlette fine voilière HENRY, capitaine Grymes, ayant une partie de sa cargaison engagé, et sera expédiée sous peu, les personnes qui ont du fret ou qui veulent prendre passage, sont priés de s'adresser de suite au capitaine à bord ou à — T TOBY & BROTHERS, 36 du Camp.
7 fev

POUR LA HAVANE—Le brick MORRIS COOPER, cap South Packet ayant des marchandises de suite partira positivement jeudi prochain, pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à — R. GRONING & Co.
7 fev

POUR BOSTON—Passage seulement—Le superbe brick fin voilier Rapid, capitaine L. Craw, partira incessamment. Pour passage seulement s'adresser à — L. H. GALE, 93 rue de la Commune.
7 fev

POUR CHARLESTON—Le brick de première classe HIRAM, capitaine Bason, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira positivement le 18 du courant. Pour la balance de fret et le passage s'adresser à — BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.
7 fev

POUR LIVERPOOL—Le brick fin voilier COLUMBUS, capitaine Pearce, a besoin de 100 balles de coton pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage à — BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.
7 fev

A FRETER—Le brick fin voilier Al CANTON, du port de 120 tonneaux, capitaine Goodrich, sera prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions s'adresser à — FORBUSH & STEBBINS, 76 rue Commune.
7 fev

POUR LA MOBILE. La goëlette fine voilière Doucilla, cap. Kelly, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu, pour le fret s'adresser à bord en face le poteur No. 39, ou à — FORBUSH & STEBBINS, 76, rue de la Commune.
7 fev

COMPAGNIE DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE.
De la Nouvelle Orléans 7 janvier 1837.

UNE assemblée générale des actionnaires, aura lieu au bureau de la compagnie, mercredi 22 du courant à une heure de l'après midi. Par ordre de la direction,
7 fev—14 — R. BRENAN, caissier.

Compagnie d'assurance de l'Union. Nouvelle Orléans, le 3 fev, 1837.

LA réouverture des livres de la Compagnie d'assurance de l'Union aura lieu aujourd'hui à 10 heures au local de la banque de la Campagnie du chemin à coulisses d'Atchafalaya. Par ordre des commissaires.
3 fev — rue du Camp.

AVIS—La société qui existait sous la raison de F. D et L. M. est dissoute du consentement mutuel, depuis le 15 janvier. Les soussignés engagent fortement ceux qui leur doivent à se tenir prêts à solder leurs comptes à présentation ou bien de seront poursuivis sans réserve.
7 fev—3 — F DAUBERT, L. MONTAMAT.

TOILE d'emballage—23 balles de 42 pouces à vendre par — H C CAMMACK & Co. 65 rue Gravier.
7 fev

PARFUMERIE.—Eau de cologne et de Lavande, Savon de Toilette, Pommade et crème de Perse à vendre par — J. VATINEL, rue Conti 21.
7 fev

LIQUEURS assorties, inscriptions en anglais, 100 caisses. Absinthe suisse de Couvet 36 caisses, à vendre par — J VATINEL, rue Conti No 21.
7 fev

VINS de Champagne et Bourgogne Chambertin, Paumard, Beaune, Romanée et Volnay à vendre par — J. VATINEL, rue Conti No 21.
7 fev

A VENDRE, en débarquement du navire Ohio 84 caisses de savon No 1 marque de "J. Gould" et 40 caisses de chandelles ... — FROST & Co. No 3 rue de la Douane.

PEINTURE VERTE—1401 barillets de peinture verte, en débarquement et à vendre par — COIT & Co., No 20 rue de la Douane.
7 fev

CHAPEAUX—de soie noire pour hommes et enfans, à vendre au rabais, pour clore un compte, par — COIT & Co. No 20 rue de la Douane.
7 fev

MARCHANDISES SECHES DU MEXIQUE—Moleskine, velveteens, satins, mouchoirs de soie noire de 3/4, indiennes de fantaisie de 3/4, schalls en crêpe de 8/4, schalls imprimés de 4/4, 5/4 et 8/4, fil d'Irlande, coton à coudre, reçus par les derniers arrivages et à vendre par — COIT & Co. No 20 rue de la Douane.
7 fev

CHARRUES—300 charrues à labourer No 1 excellent article est propre à l'usage des planteurs, à vendre par — J N. MAYNARD, rue de Poydras No 28.
7 fev

Succession d'Antoine Pierre, f. de c. l.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à se faire connaître au soussigné, et de lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.

JEAN THEOPHILE CAVELIER, curateur. Rue d'Orléans entre Bourgogne et Rempart.
7 fev—3

VINS de Bourgogne—Un assortiment choisi de vins de Bourgogne nouvellement reçus à vendre par — PHILLIPS & HART, 38, rue du Camp.
7 fev

CHAUX de Thomaston—1000 barils de la 1ère qualité à vendre par — BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
7 fev

200 QUINTAUX de morue, bonne qualité, reçue dernièrement par le navire Providence à vendre par — BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
7 fev

UN jeune homme de 18 ans, sachant l'Anglais et le Français, et bien recommandé, trouverait à s'employer au No. 9, rue Condé. 7 fev—3t

EAU-de-vie—40 barils à vendre par — L D C WOOD, 22, rue Poydras.
30 jan

Banque de la Louisiane, Nouvelle Orléans le 6 février 1837.

LES Actionnaires de cette Institution qui n'ont pas encore entièrement leurs actions, sont prévenus qu'il a été arrêté du comité des directeurs du 4 du courant, que ceux qui ne tenteront pas de payer la balance avant le 31 janvier, à défaut de quoi ils perdraient tous les paiements faits en acompte desdites actions, comme il est stipulé dans la 7ème section de l'acte d'incorporation.
7 fev — RICHARD RELF, caissier.

Nouveau Magasin de Nouveautés, *Rue de Chartres, No. 25, en Gros et en Détail.*

LE soussigné a l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'il a pris le magasin ci-dessus désigné pour vendre en gros et en détail; il y fait maintenant l'ouverture de marchandises sèches entièrement nouvelles et de goût. Ayant arrangé ce magasin d'une manière propre et convenable à son commerce; ayant également pris ses mesures pour recevoir presque toutes les semaines les marchandises de fantaisies importées directement, les plus nouvelles et du dernier goût; il espère que la facilité qu'il a de faire ses achats et les qualités ainsi que ses prix devront indubitablement rendre son établissement l'un des meilleurs de ce genre dans la ville. Ceux pour acheter des marchandises de luxe, qualité, à des prix très bas. Le soussigné sollicite respectueusement le patronage du public.
7 fev — ED. PLANT.

TRAITES sur Londres et New-York à vendre par — JAMES GRIMSHAW, 23, rue du Canal.
7 fev

CAFE—1000 sacs de café en débarquement du brick Warwick, vendre par — G DORSEY, 44, nouvelle levée.
7 fev
En magasin 60 boîtes de confitures de la Havane.

A VENDRE—Un parfait menuisier et ébéniste âgé de 28 ans, pleinement garanti. S'adresser au no 20, rue Moreau, dans les maisons de Woodfolk.
7 fev—5

VOITURES—H. BEACH & Co ont dans leur magasin, un grand assortiment de voitures suspendues, des meilleurs fabriquans, et vendre à des prix modérés. Au magasin de voitures de la Louisiane, rue Royale no 44 et 48.
7 fev

EAU DE VIE—1000 barils eau de vie américaine en magasin à vendre par — SLOAN & BROTHERS, 39 rue Levée.
7 fev

TOILES—Assortiment de toiles à l'usage des familles, en pièces de 28 à 35 aunes et à des prix très modérés, ayant été reçues directement des manufactures en Silésie (Prusse) à vendre par — I H MARTINSTEIN, au coin des rues Bienville et Dauphine.
7 fev

BAROUCHES.

H Beach & Co. ont à vendre de belles barouches pour des familles avec des sièges à de côté pour le cocher; aussi des barouches à 6 places, et des barouches légères à 1 ou 2 chevaux, et de plus légères pour un cheval seulement montées en cuivre et en argent, pour la ville et la campagne, au magasin de Voitures de la Louisiane, Nos. 44 et 48, rue Royale.
7 fev

AVIS—Les personnes qui désireraient acheter de belles mules et mulets pourront s'empresser en s'adressant au soussigné.

Ces animaux mexicains sont arrivés ici depuis quelques jours.
7 fev—3 — P. A. GUILLOTTE.

Mairie de la Nelle-Orléans.—LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $11 par baril. D'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 6 du courant) 22 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt cinq pour cent en sus, c'est-à-dire 26 onces et un quart.
Nlle Orléans, 4 fev 1837.
6 fev — D. PRIEUR, Maire.

ON demande un professeur d'anglais et de français. S'adresser au bureau de l'Abeille.
6 fev—4

Compagnie d'Assurance de l'Aigle.

LES actionnaires de cette compagnie se réuniront à leur bureau, pour l'élection annuelle des directeurs, qui aura lieu le lundi 20 du courant, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi.
6 fev

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est donné qu'il a été déposé au poste de l'hôtel de ville, un certain nombre de sacs de café, qui, d'après les informations qu'on a recueillies, paraissent avoir été volés. Le propriétaire est invité à se présenter pour les réclamer, en faisant preuve des droits qu'il peut y avoir.
3 fev—3t

AVIS.—La société existante entre les soussignés, sous la raison de L. S. Waters & Co., est dissoute d'un commun accord, à compter de ce jour. Mr. L. S. Waters reste chargé de la liquidation des affaires de la dite société.
Nlle. Orléans, le 3 fév. 1837
L. S. WATERS.
BENJ. FLORENCE.
6 fev—6

LE soussigné a formé une société pour le commerce de commission et de la grocerie, sous la raison de L. S. & W. Waters.
Nouvelle Orléans, le 4 février 1837.
L. S. WATERS,
WILLIAM WATERS
6 fev—6

Compagnie de la l'Eclairage par le Gaz et de la Banque.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 pour cent, ou de $1 25c. par action sur le capital de cette institution; ce dividende est payé aux détenteurs d'actions en s'adressant au bureau de la Nouvelle Orléans, le 13 février ou après, et aux agences de la compagnie à New York et Philadelphie le 15 février prochain ou après.
1 fev — J. M. HOUSTON, caissier.

BREVET D'INVENTION.

MOULIN à coton, inventé par Alexandre Jones, de la Nouvelle Orléans, et fabriqué par Robert Hoe & Co., de New-York.

Ce moulin est calculé de manière à nettoyer le double de coton que nettoie le moulin ordinaire à un seul cylindre (aucune autre espèce n'ayant été mise en usage avant celui-ci) et à améliorer la qualité du coton.

On peut le fabriquer à faire l'ouvrage de 40 à 100 scies, et soit qu'il soit de grande ou de petite dimension, une seule personne est assez pour le travail, tandis que les moulins ordinaires exigent pour faire le même travail, 2, 6 ou 8 personnes.

Ce moulin n'entretient seul, les personnes étant arrangées de manière à débarrasser le coton de tout les débris et saletés, avant d'arriver aux scies et par l'arrangement des rangées doubles de scies, qui repose par où les personnes passent, on peut l'entretenir plus ou moins vite, afin de préparer le coton comme il faut qu'il soit, pendant qu'il passe au moulin. Les scies sont placées sur deux jeux de cylindres et tournent en sens opposé, et sont nettoyées par deux rangées de brosses, qui tournent avec une telle rapidité, que chaque dent de scie, reçoit deux coups de brosses, avant de faire une révolution.

Le tour est mis en mouvement, comme dans les moulins ordinaires par une bande, et en activité par l'eau, la vapeur, ou les chevaux de la même manière que les moulins construits d'après l'ancien système.

On peut voir un moulin à coton breveté à l'arcade de Banks, rue des Magasins, il a été éprouvé à New York, avant d'être embarqué avec des graines venant de Charleston, Caroline du Sud, et les résultats de ce jour ont prouvé que c'était une machine parfaite.

On fera fonctionner ce moulin en ville, en présence des planteurs et autres, aussitôt que les préparatifs que l'on fait à cet effet seront terminés.

S'adresser pour plus amples informations au bureau de la Lithographie d'Orléans, dans la rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks, à Alexander Jones, qui sera chargé de recevoir les commandes pour la fabrication des moulins à New York, lesquels seront délivrés aux planteurs assez à temps pour la récolte prochaine. Le prix des moulins varie suivant la grandeur de $200 à 700 piastres.

Aucune ordre ne sera exécuté s'il n'y a eu un agent ou moulin établi. — 6 fev—3

WHISKEY—Rectifié à vendre par — G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.
6 fev

GRAISSE en feuilles—75 barils et 15 barils de graisse en feuilles, à vendre par — GRIVOT & PAIGE, no. 18 rue Poydras
6 fev

LE soussigné ayant pris en société M. S. Saint Cyr, les affaires à dater du 1er. février seront continuées, sous la raison de Chamau & Saint Cyr.
6 fev—3 — P. CHAMAU.

LE public est prévenu de ne point prendre ni négocier un billet tiré par La. Baingier, à l'ordre et endossé par P B Leefe pour la somme de 471 piastres, daté le 25 août 1836 et payable à 6 mois. Les conditions pour lesquelles le souscripteur en avait assumé le paiement, n'ayant pas été remplies.
6 fev—3 — P M VANDEGRIFF.

GENIEVRE—100 barils de Genièvre américain, en magasin à vendre par — SLOEN & BROTHERS, no 39 rue de la Nouvelle Levée
6 fev

EAU DE VIE—30 demi pipes de Bordeaux différentes marques en magasin à vendre par — SLOEN & BROTHERS, rue de la Levée no. 39
6 fev

200 Barils farine 1re qualité reçue dernièrement, à vendre par — SLOEN & BROTHERS, No 39 rue de la Nouvelle Levee.
6 fev

LES soussignés s'engageront à livrer de 5 à 50000 barils de coquilles, au bassin, ou bien au Rail-Road, ou au nouveau Canal.
W. E. & R. MURPHY, No. 132 Vieux Bassin.
6 fev

BLE—700 boisseaux de blé en bon ordre à vendre par (6 fev) — HEFFORD & SORGENFREY.

PEAUX DE DAIMS—Quelques balles de peaux de Daims d'Arkansas en magasin à vendre par — HEFFORD & SORGENFREY.
6 fev

GRAISSE—Quelques barils de lard en magasin à vendre par — HEFFORD & SORJENFREY.
6 fev

50 bls de melasse et 32 boucauts de sucre en débarquement vis à vis de la rue St Louis à vendre par (6 fev) — R. BRUGIER.

SALPETRE—100 sacs salpêtre en débarquement et à vendre à bas prix par — HOSKINS & WILCOCKS, 54, rue du Camp.
6 fev

LA Société de commerce de cette ville, sous la raison de A. M. Miranda & Co., est dissoute à dater du 1er. courant. Le soussigné reste chargé de la liquidation et de la continuation des affaires.
6 fev—15 — A. M. de MIRANDA.

AVIS est donné à tous ceux que cela peut concerner, que le tableau du recensement du quatrième district pour l'Etat et la paroisse, sera déposé le lundi 6 du courant, pendant dix jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi, chez Mr. Bufet Corne, rue Elysian, faubourg Montreuil. Vu les nombreux changemens qui ont eu lieu depuis un an dans ce district, nous prions respectueusement les vendeurs et acquéreurs de terrains de venir, afin de rectifier les erreurs qui ont pu s'y glisser.
SUNEL CORNO, H. CANTRELLE, A. FORTIER.
6 fev—6

PERDU hier soir, 4 courant, aux environs du théâtre d'Orléans, un petit portefeuille contenant plusieurs billets déjà échus et payés et autres papiers de nulle importance pour tout autre que celui qui les a perdus. La personne qui l'aurait trouvé recevrait des remerciemens, et une récompense si elle le désirait, en le remettant au No. 19, rue St. Louis, ou au bureau de cette feuille.
6 fev—3

VOITURES—H. BEACH & Co. ont en vente dans leur magasin un vaste assortiment de voitures, des meilleures fabriques, reçues par les derniers arrivages de New York, Philadelphie &c.; il comprend des carosses, barouches, cabriolets, tilburys et stanhopes; c'est le plus complet assortiment des Etats-Unis.

Les acheteurs trouveront dans cet établissement tous les formes de voitures qu'ils pourront désirer, à des prix modérés.

Au dépôt de voitures de la Louisiane, 44 et 48, rue Royale. — 6 fev

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de Vincent, h. c. l. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Jacques Lanard, exécuteur testamentaire de la succession de feu Pierre Vincent, h. c. l. ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. — W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testaments.
6 fev

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi 9 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins,

1. 4 Lots de Terre situés à Carrollton, dans l'ilet borné par le chemin public, les rues Burdet, Levée et Washington.

2. 7 Lots sur la Batture, dans l'ilet borné par l'ancien chemin public; les rues Burdet et Washington et par la rivière. Les 4 lots sont contigues à la Course et conviennent pour y bâtir un hôtel ou un café. Les 7 lots sur la Batture conviennent pour chantier de bois, moulin à scie ou pour démolir les chalans &c.

Conditions—Un quart à 6 mois, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés pardevant J. B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs.

Le plan sera exposé à l'Arcade. — 7 fev—3

PAR JOHN M. BACH.

MERCREDI, 8 février 1837, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, à midi:

Trois lots de terre de valeur à Greenville, no 18 46 et 46, étant près du marché public et du chemin à coulisses.

Conditions avantageuses. Les actes de vente pardevant M. W. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 7 fev

PAR J. M. BACH.

SAMEDI, 11 février, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins:

Dix huit lots de terre à Carrollton dans l'ilet no 8, limités par les rues Madison, Calliopee, Adams et 12me. rue.

Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Les actes de vente pardevant J B Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 7 fev

PAR M. DOMINGON.

IL sera vendu lundi 13 du courant, à midi précis, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes.

Deux lots de terre de valeur, situés au faubourg Tremé d'une forme irrégulière désignés par le No. 1 et No. 2. Le No 1, formant l'encoignure, fait face aux rues St Bernard Morales et Plauché, avec les bâtisses qui consistent en une petite maison, divisée à trois appartemens, lait en brique, et hangard le tout vient à être lait. Le No 1 mesure à la rue St Bernard 47 pieds 3 pouces sur une profondeur de 68 pieds 1 pouce, à la rue Morales, 61 pieds 0 pouces à la rue Plauché, 75 pieds 3 pouces sur une profondeur de 65 pieds 2 pouces en ouvrant sur 74 pieds 4 pouces sur la rue Morales. Le No 2 mesure 80 pieds de face à la rue Plauché sur une profondeur de 65 pieds 2 pouces sur la ligne qui les sépare et sur l'autre ligne 65 pieds 2 pouces.

Ces terrains sont clos en planches.

Les conditions qui sont très avantageuses, seront annoncées à la vente. — 7 fev—6

PAR M. DOMINGON.

IL sera vendu, lundi, 13 du courant, à midi précis, à la Bourse encoignure Chartres et St Louis. Un lot de terre de valeur situé au nouveau faubourg Marigny faisant face à la rue Annette entre les rues Morales et Urquart mesurant trente deux pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces, le dit lot vient d'être clos.

Les conditions qui sont très avantageuses, seront annoncées à la vente. — 7 fev—6

PAR JONAS ROBESO & Co.

AUJOURD'HUI à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin rue de Chartres No 110 une quantité de marchandises sèches.

Il sera vendu jeudi le 9 du courant à 5 heures après midi sur la levée en face la place publique, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour le bénéfice de qui il appartiendra, une quantité de vieux cuivre appartenant au brig Emolument capitaine Riel des îles turques.

AUSSI.

Dans le même endroit une quantité de pointes. 7 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

AUJOURD'HUI, 7 du courant, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à leur magasin d'encan rue Toulouse No. 36
2 balles mousselines françaises imprimées,
1 do Ginghams do
1 do do anglais,
1 caisse robes de Mousselines,
4 caisses platilles allemandes et un bel assortiment d'autres articles, condition à la vente. — 7 fev

PAR H. J. DOMINGON & M. BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi, le 16 du courant, à midi, à la Bourse au coin de la rue de Chartres et de St. Louis.

Six lots de terre de valeur dans la 3me municipalité formant un ilet de 128 pieds au coin de la rue des Champs Elisées vis à vis le chemin à coulisses de Pontchartrain et la rue Casacalvo et il fait face à la place Washington, ces lots sont des dimensions suivantes comme sur le plan exposé à la dite Bourse.

Le lot No 1 forme le coin des rues Champs Elisée et de la rue Casa Calvo de 27 pieds 10 pouces de front sur 100 pieds de profondeur.

Lot No 2 joignant le No 1 de 25 pieds de face sur 100 de profondeur, les No 3 et 4 joignant No 2 de 25 pieds de face sur 100 do.

Sur ces deux lots est une maison à un étage, avec cuisine afgalerie devant et derrière, ces bâtimens sont vendus ensemble avec les lots.

Lots No 5 joint le No 6 de 25 pieds de face sur 100 de profondeur. Le No 6 forme le derrière des cinq lots ci-dessus et fait face à la rue Casacalvo et il mesure 26 pieds 9 pouces 7 lignes sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et forme la propriété de M. L. Ferraud.

Ces 6 lots de terre forment un ilet de 127 pieds 10 pouces sur les Champs Elysées sur 128 pieds 9 pouces et 7 lignes sur Casacalvo et comme, que le sont les lots seront vendus séparément. L'adjudication sera considérée comme nulle lorsqu'il aura été vendus en bloc, et l'acheteur aura le bénéfice de trente actions de la banque des Consolidés de $500 piastres chaque, qui seront vendus après la vente des dits lots.

Conditions de la vente, pour les 6 lots un quart à 3 mois et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois du jour de la vente en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les 30 actions de la banque 60 jour de crédit en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente pardevant M. Wm. Y. Levy aux frais de l'acquéreur.

AUSSI.

Une maison et un lot de terre dans la 1ère municipalité située au coin des rues Dumaine et St Claude de 37 pieds 7 pouces 2 lignes de face sur la rue Dumaine par 100 pieds 2 pouces de profondeur sur la rue St Claude ensemble avec tous les batimens sur l'arrière du dit lot.

Conditions 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, l'acte de vente pardevant M. N. Y. Cairns not. pub. aux frais de l'acquéreur, le plan de la dite propriété est exposé à la Bourse et desus mentionnée. — 7 fev—9

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu, Mercredi, 8 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan pour cher un compte
100 jambons de Westphalie. — 7 fev

PAR T MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 9 février, il sera vendu à la Bourse, encoignure Chartres et St Louis, sans réserve:

Une belle négresse nommée Cecile, âgée de 25 ans, d'un bon caractère, bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et boulangère, elle est garantie de tous vices et maladies prévus par la loi, excepté de s'être absentée une fois.

Conditions—Payable à 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Jules Mossy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. — 7 fev

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 10 du courant, à 10 heures précises du matin, rue Bienville, entre les rues de Chartres et Royale, dans les magasins de M. R. C. Prichard,

100 colis de marchandises sèches. Pour le terme et les conditions, voir les catalogues déposés au bureau de l'encanteur susnommé, no 29, rue Conti. Les marchandises peuvent être examinées à compter d'aujourd'hui jusqu'à trois heures de l'après midi. — 7 fev

Marchandises Sèches avariées.
PAR THOMAS UCASH & Co.

CE matin, à 11 heures mardi, 7 février, à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, il sera vendu: 80 ballots, consistant de draps bruns et blancs, flanelles, draps pour nègres, mérinos, anglais, guingams, mouchoirs, ombrelles de soie, calicos assortis &c. Aussi, trois caisses d'habillemens et deux malles remplies de souliers de dames. — 7 fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu le jeudi, 9 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks,

Deux lots de terre de valeur situés dans le faubourg Annonciation, ilet no 67, désigné sous les nos 1 & 2, sur le plan dressé par M. Pénil, daté du 2 décembre 1835 et maintenant exposé à la Bourse ci-dessus indiquée.

Le lot no 1 a une façade de 73 pieds sur la Place du Colysée, 131 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne et 87 pieds 4 pieds 4 pouces sur l'autre; il est fermé par derrière par une ligne de 26 pieds 7 pouces.

Le lot no 2, a 70 pieds 3 pouces de face à la Place du Colysée et 45 pieds 10 pouces sur l'allée du Prytanée; sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne et 111 pieds 10 pouces sur l'autre. Ces deux lots seront vendus ensemble. Conditions 6, 12 et 18 mois de crédit sur billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire. — 7 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Superbe Etablissement à vendre.

IL sera vendu mercredi, 1er. mars prochain, sur les lieux, à midi précis, ce superbe établissement connu sous le nom de Café Américain, sur la rive droite du fleuve et à quelques pas du terre, dans le faubourg Duverger, aussi un magasin de campagne, ustensiles, de maison et de cuisine, &c. &c. Le propriétaire ne vend cet établissement que par rapport à sa santé; il a gagné dans l'espace de 3 ans $10,000 et certes quelqu'un qui travaillerait plus en grand, en ferait beaucoup plus. Sous tous les rapports, on ne trouvera que difficilement un endroit qui offre tant d'avantages et un avenir aussi certain; le tout sera offert en bloc, il y a un bail qui n'expirera que dans 23 ans, à raison de $20 par mois, offre propriétaire garantit que l'on renouvellera le bail pour 3 ans; de plus les améliorations consistent en plusieurs bâtisses, parmi lesquelles une maison qui est louée bon marché $16 par mois. Ces terrains appartiennent à une famille très respectable qui augmentera la rente pour les trois ans de plus qu'à un prix raisonnable. La propriété consiste en une bâtisse de 55 pieds de long, cuisine, écurie, &c.; on engage les acheteurs de visiter cette propriété, en s'adressant à M. Dubose sur les lieux, qui donnera tous les renseignemens possibles; il traitera à l'amiable avant le jour de la vente.

Conditions: moitié comptant, moitié à 6 mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte sera passé aux frais de l'acquéreur, chez M. Lagardeur, notaire public. — 31 jan—3pe

LUNDI, le 20 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu par le soussigné, juge de la paroisse de Jefferson, sur l'habitation de Mme. Ve. Eugène Fortier & co., à environ 15 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, en la même paroisse, rive droite du Mississipi, les objets suivans dépendant de ladite habitation, savoir:

Une machine à vapeur de West Point de la force de 20 chevaux; un moulin à sucre et un à farine mûs par la dite machine.

25 Chevaux et mulets; 25 boeufs de tire, des vaches et autres animaux.

10 Charettes à boeuf et à cheval, des charrues, herses et autres instrumens aratoires, une forge, un moulin à gru et à piler, un autre vieux moulin à cheval, des canaux à sucre en madriers en assez grande quantité pour planter 150 arpents de terre, 5 c. andières en cuivre, 6 en potain, des citernes et bacs à sucre, &c. &c.

Conditions: la machine à vapeur, le moulin à sucre et à gru, en un lot payable à 3 an de crédit en un billet endossé à la satisfaction des vendeurs; les autres objets comptant.

Nouvelle Orléans, ce 31 Janvier, 1837.
4 fev—14 — DUGUE, juge.

A LOUER—Une belle maison à trois étages et en briques, avec magasin, rue Royale près de la banque de la Louisiane. On peut en entrer ... s'adresser à — D N HENNEN.
25 jan — Cour de District à la Douane.

A LOUER deux hauts de maison à l'épreuve du feu, s'adresser sur les lieux à — E COMBE. No 6 rue Jefferson.
25 jan—4

RECTIFIED Whiskey—For sale by — G DORSEY, 44 New Levee.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.

VENDREDI 10 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis:

Un lot de valeur, situé dans le faubourg Tremé, de 34 pieds 4 pouces sur la rue du bayou, et 33 pieds 4 pouces sur l'Esplanade, sur 130 de profondeur sur la rue des Ursulines qui divise le dit lot de celui No. 7, 150 pieds 2 pouces de profondeur mesure française sur la ligne qui le divise du lot No. 9. Le lot mis en vente est celui No 6 avec toutes les constructions et améliorations, suivant le plan exposé à la Bourse.

Conditions à la vente. — 4 fev.

PAR J. M. BACH.

IL sera vendu samedi, 11 février, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins:

Trois lots de terre dans le faubourg Lafayette dans l'ilet no 30, limité par les rues des Magasins, Philippe, Chêne vert, et la rue Première, de la encoignure chacun de 33 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue des Magasins sur 155 pieds 3 pouces de profondeur. Ces lots sont désignés que d'un ilet de chemin à coulisse et le terrain est élevé.

Conditions: Un cinquième à soixante jours, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

L'acte de vente pardevant M. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 6 fev

Pour cause de départ.
PAR H. DOMINGON & BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 11 février, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes, savoir:

Les ilets et Terrains situés au faubourg Washington, faisant partie des habitations Mossery, Olivier et L'Hérisson, désignés comme suit: les terrains 5, 6, 7, 8, 12, 14, 15, 16 et 17, ilet 39, ilet 35, avec maison, cuisine, puit, latrine et l'entourage en pieux debout: les ilets 45, 6, 72, 73, 85, 87, 88, 89, 90, 91 et 92. Le canal fait par Mr. Fassio, donne une grande valeur à ces ilets en ce qu'ils s'égoutent facilement dans ce dit canal, et que le transport des objets peut se faire par la voie de ce canal en cas que les chemins soient impraticables.

Un Terrain derrière Prescaty, à deux îlets environ du fleuve, rue Piété, ayant face à la dite rue, 64 pieds, et traversant l'ilet en lignes parallèles, et mesurant 64 pieds face à la rue Louisa.

Une maison, encoignure Moreau et Espagne, ayant 60 pieds français à la rue Moreau, et 64 pieds à la rue d'Espagne (mesure française) avec 60 actions de la Banque des Citoyens au pair.

Un Terrain rue St. Claude, entre l'Esplanade et la Loge l'Ecole Pontre, ayant 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face sur 130 pieds de profondeur: les banquettes faites et payées.

Une belle et agréable résidence sur l'Esplanade entre Amour et St. Claude. Le terrain mesure 63 pieds 11 pouces, 3 lignes face à la dite rue Esplanade, sur 140 pieds 4 pouces de profondeur au côté de la rue d'Amour, et 132 pieds 10 pouces de profondeur du côté de la rue St. Claude. Il y a sur le dit terrain une jolie maison haute en brique, une cabine de 1½ me, composée de 4 chambres à domestique, cuisine, cave, dépense, chambre à repasser, à bain, lavoir avec une cuve de 3000 gallons, une de 2000 gallons recevant les eaux de la maison principale, trois puits, 2 jardins, écurie pour 2 chevaux, remise pour 2 voitures, et plusieurs chambres pour hamais, fourrage, bois, charbon &c.

Cette propriété sera vendue avec 170 actions de la Banque l'Union, au pair. Les personnes qui désireraient faire l'acquisition d'une ou plusieurs des propriétés sus-décrites sont priés d'aller les visiter.

Les actes de ventes seront passés chez Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs qui ne feront mettre en demeure à leur frais. Les conditions seront connues le jour de la vente, et les plans des terrains faubourg Washington et de la propriété sur l'Esplanade, exposés à la Bourse le jour de l'encan.
6 fev—6

PAR J. M. BACH.

IL sera vendu, mardi 7 Fev 1837, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magasin, pour le compte et risque de E. Caillard, qui a accepté la propriété à l'encan, et qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente.

1 Lot de terrain de prix, situé dans la rue Rampart entre les rues St Louis et Conti, de la grandeur de 53 pieds 3 pouces 3 lignes de front, sur 131 pieds 1 pouce de profondeur mesure anglaise, avec une maison de 2 étages et d'autres améliorations, cette maison est louée jusqu'au 1er. novembre, à raison de $60 par mois.

Conditions: l'acquéreur prendra la responsabilité de trois billets de $2330 chaque, au 12 avril 1837, 12 octobre 1837 et 12 avril 1838; et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Félix Grima notaire, aux frais de l'acquéreur. — 27 janv

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le Lundi 27 Février, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, d'ordre de Mme. Ve. Catherine Massicot Forner et de Mr Faustin Fortier, l'habitation et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1°. Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse Jefferson, au cet état, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 5 lieues et demie au-dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant 24 arpens de face sur le fleuve sur 60 de profondeur, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de Baptiste Pacquet, et à la haute inférieure par la terre de Messrs. Manuel Garcia et Théophile Fortier, et par l'habitation main tenant appartenant à Messrs. Rawle et Ceran.

Cette terre sera vendue en lots, conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

2°. 81 Esclaves, savoir:

Heechus, africain, âgé de 77 ans, tonnelier nègre de champ.
Louis, créole, âgé de 72 ans, charpentier, charron.
Scipion, africain, âgé de 67 ans, nègre de champ.
Sam, africain, âgé de 67 ans, nègre de champ.
Alexandre, africain, âgé de 67 ans, nègre de champ.
Pelidore, africain, âgé de 67 ans, nègre de champ.
Antoine, africain, âgé de 64 ans, nègre de champ.
Bambara, africain, âgé de 57 ans, nègre de champ.
Juan, créole, âgé de 57 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Narcisse, africain, âgé de 57 ans, nègre de champ, affecté d'une maladie asphyxique.
Claude, créole, âgé de 52 ans, tonnelier, charretier, laboureur, nègre de champ et cocher.
Pierre, américain, âgé de 44 ans, maçon, nègre de champ.
Robert, américain, âgé de 36 ans, scieur de long, nègre de champ.
Fabien, créole, âgé de 47 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Charles, nègre créole, âgé de 47 ans, charpentier, charron, calfat et saucier.
Léandre, africain, âgé de 47 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Gros Georges, américain, âgé de 46 ans, charpentier scieur de long et nègre de champ.
Celeste, créole, âgé de 42 ans, commandeur charretier, laboureur et cocher.
Baptiste, créole, âgé de 42 ans, charretier, laboureur scieur de long et nègre de champ.
François, africain, âgé de 42 ans, nègre de champ.
Gauby, créole, âgé de 40 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Isaac, américain, âgé de 42 ans, nègre de champ.
Gros James, américain, âgé de 39 ans, nègre de champ.
Nathan, américain, âgé de 35 ans, nègre de champ.
Petit James, américain, âgé de 30 ans, nègre de champ.
Janvier, créole, âgé de 33 ans, tonnelier, charretier, laboureur, chasseur et nègre de champ.
Ephraïm, américain, âgé de 30 ans, et nègre de champ.
Félix, créole, âgé de 30 ans, vacher, charretier, laboureur et nègre de champ.
Charlot, créole, âgé de 30 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Edmond, américain, âgé de 29 ans, sucrier, nègre de champ.
Petit Joe, américain, âgé de 29 ans, nègre de champ.
Joseph, américain, âgé de 27 ans, forgeron, et nègre de champ, malade d'une jambe.
Augustin, créole, âgé de 26 ans, charretier, laboureur, cocher et nègre de champ.
Daniel, mulâtre américain, âgé de 26 ans, tonnelier charretier, laboureur et nègre de champ.
Daniel, américain, âgé de 25 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Washington, américain, âgé de 25 ans, s'entend à conduire une machine et nègre de champ.
Ned, américain, âgé de 27 ans, s'entend à conduire une machine et nègre de champ, de plus charretier, laboureur et chasseur.
John, américain, âgé de 27 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Jobe, américain, âgé de 27 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Phil, américain, âgé de 23 ans, tonnelier, et nègre de champ.
Auguste, créole, âgé de 27 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Bob, américain, âgé de 23 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Henry, américain, âgé de 23 ans, charpentier, laboureur et nègre de champ.
Franck, américain, âgé de 24 ans, tonnelier, charretier, laboureur et nègre de champ.
Hylaire, créole, âgé de 24 ans, charretier, laboureur cocher et nègre de champ.
Charles, mulâtre créole, âgé de 24 ans, charretier, laboureur, cocher et nègre de champ.
Alexis, créole, âgé de 23 ans, charpentier, charretier laboureur et nègre de champ.
François, mulâtre créole, âgé de 23 ans, nègre de champ.
Petit Georges, américain, âgé de 21 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Ben, américain, âgé de 20 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Hercule, créole, âgé de 21 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Lewis, américain, âgé de 20 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Randal, américain, âgé de 20 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Petit John, américain, âgé de 19 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Raphaël, créole, âgé de 18 ans, charretier, laboureur et nègre de champ.
Sans-non, créole, âgé de 18 ans, calfat, charretier, laboureur et nègre de champ.
Jean Baptiste, créole, âgé de 17 ans, gardien d'animaux.
Louise, africaine, âgée de 52 ans, négresse de champ.
Angélique, africaine, âgée de 52 ans, négresse de champ.
Chainy, américaine, âgée de 52 ans, cuisinière des nègres et négresse de champ.
Marguerite, africaine, âgée de 47 ans, négresse de champ.
Louisa, africaine, âgée de 42 ans, négresse de champ.
Magdelaine, créole, âgée de [illegible] ans, hospitalière, domestique et négresse de champ.
Nanette, créole, âgée de 33 ans, domestique et négresse de champ.
Victoire, créole, âgée de [illegible] ans, blanchisseuse, repasseuse et négresse de champ.
Celeste, créole, âgée de 29 ans, négresse de champ.
Zabelle, créole, âgée de 18 ans, négresse de champ.
Sally, américaine, âgée de 26 ans, négresse de champ.
Constance, créole, âgée de 27 ans, blanchisseuse et négresse de champ.
Clarisse, créole, âgée de 23 ans, négresse de champ.
Cassandre, américaine, âgée de 26 ans, négresse de champ.
Jules, son fils, créole, âgé d'un an.
Betsy, américaine, âgée de 27 ans, négresse de champ.
Gabriel, son fils, créole, âgé de 6 ans.
Vénus, créole, âgée de 23 ans, négresse de champ.
Louis, son fils, créole, âgé de 3 ans.
Célestine, créole, âgée de 28 ans, domestique et négresse de champ.
Emma, créole, âgée de 28 ans, négresse de champ.
Sylvain, son fils, créole, âgé de 5 mois.
Minerve, américaine, âgée de 16 ans, domestique et négresse de champ.
Joséphine, créole, âgée de 13 ans, négresse de champ.

Conditions: La terre payable à 1, 2 et 3 ans de crédit, et les esclaves un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs, qui seront ... [illegible]
1 fev—3pe

A VENDRE par F. Thomas, No. 56, rue Ste. Anne. Tabacs de café vert de la Havane débarqué des goëlettes Omer et Alexis.
20 milliers cigares ...
12 barils de cigarettes ...
30 ... de gros poivre ...
... caisses de sucre ...

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par — R GRONING & Co.
25 jan